

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Yves COUILLOUD, Maire.

Membres en exercice : 11 - Présents : 10 – Pouvoir : 1

Présents : Jean-Yves COUILLOUD - Catherine LEVEQUE – Patrice RACT - Emilie BENIADA – Christian BOUVIER – Fleur MALLEY – Zoé LAFFAY - Laetitia FOUCAULT – Antoine VOUILLEMONT - Marie GRACE

Excusé : Jean-Louis BRUNET (pouvoir à L. FOUCAULT)

Secrétaire de séance : Catherine LEVEQUE

Date de convocation : 17/04/2026

Le compte-rendu du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

N° 202604-12

Budget 2026 - attribution des subventions aux associations

Le Maire présente les subventions versées aux associations en 2025 et propose de voter les subventions 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** les subventions aux associations pour 2026 comme indiqué ci-dessous,

ASSOCIATIONS	MONTANT en €
ASS. SPORTIVE FOOT DE COLOMIEU	50,00
ASSOC DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	100,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	30,00
SOU DES ECOLES CHAMPAGNE	185,00
ENSEMBLE CHORUS	50,00
LES AMIS D'HENRI BIDAULD	1 000,00
LES RESTAURANTS DU COEUR	30,00
MUSIQUE MUNICIPALE L'ARENE	50,00
SECOURS POPULAIRE DE BELLEY	30,00
SOU DES ECOLES DE CONTREVOZ	400,00
SOUS LES LAUZES	100,00
VBS - Recyclerie Valoriste Bugey Sud	30,00
DIVERS	1 000,00
TOTAL COMPTE 65748	3 055,00

- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2026.

Délibération n° 202604-13

Vote du Compte Financier Unique - CFU 2025

Le Maire, Jean-Yves COUILLOUD ne prend pas part au vote et quitte la salle.

9 Présents – 1 Pouvoir

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique, CFU, pour l'année 2025 ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un CFU, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions

régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Commune de Rossillon a choisi d'adopter le CFU à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de l'Adjointe Catherine LEVEQUE ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	429 579,00 €	470 176,00 €	899 755,00 €
	Recettes réalisées	381 504,08 €	303 831,62 €	685 335,70 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	429 579,00 €	470 176,00 €	899 755,00 €
	Dépenses réalisées	190 526,33 €	333 313,36 €	523 839,69 €
	Restes à réaliser	13 250,00 €	- €	13 250,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	190 977,75 €	- 29 481,74 €	161 496,01 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-69621,69 €	170 828,10 €	101 206,41 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	121356,06 €	141 346,36 €	262 702,42 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-13250,00 €	- €	-13250,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	108106,06 €	141 346,36 €	249 452,42 €

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 202604-14

Affectation des résultats exercice 2025 au budget 2026

Le Conseil Municipal après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025 doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement proposé ci-dessous :

	en euros	
Solde d'exécution Investissement		
Dépenses 001	0,00	
Recettes 001	121 356,06	R001
Solde des restes à réaliser	-13 250,00	
Besoin de financement		
Excédent financement	108 106,06	
Besoin à couvrir	0,00	
Résultat Fonctionnement		
Résultat de l'exercice	-29 481,74	
Résultat antérieur reporté	170 828,10	
Résultat à affecter	141 346,36	
Affectation		
Affectation en réserves 1068	0,00	R1068
Report en fonctionnement 002	141 346,36	R002

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- Pas de besoin de financement en investissement
- **Compte R002 - section de fonctionnement : 141 346.36 €**

N° 202604-15

Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Maire propose aux membres du Conseil de fixer les taux des taxes directes locales et rappelle les taux d'imposition 2025.

Il donne lecture des nouvelles bases et demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CONSERVE** les taux inchangés soit :
 - Taux taxe Foncière Bâti **34.00 %**
 - Taux taxe Foncière Non Bâti **27.10 %**
 - Taux Taxe Habitation Résidences Secondaires **13.16 %**.

N° 202604-16

Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget principal primitif 2026 et propose de l'adopter.

Il est rappelé qu'en ce qui concerne l'application de la fongibilité des crédits, le conseil municipal à déléguer au Maire lors de l'adoption de la nouvelle norme comptable M57 (délibération 23 10 27 du 13/10/2023), la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT) et que, dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement :	235 780 €
~ Section de Fonctionnement :	329 972 €

N° 202604-17

Propositions de noms pour la composition de la CCID – Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle que la CCID a la charge notamment de donner un avis sur les modifications d'évaluation et nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

A l'issue des élections municipales, la nouvelle commission doit être constituée pour la durée du mandat. La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de 24 contribuables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la liste suivante :

1	MME	BENEDIA	Emilie
2	M.	BIONDA	Michel
3	M.	BRUNET	Jean-Louis
4	M.	RACT	Patrice
5	MME	MALLET	Fleur
6	MME	FOUCAULT	Laetitia
7	M.	GAIGNARD	Georges
8	M.	GOUPIL	Sébastien
9	M.	GRANGE	Marcel
10	MME	LEVEQUE	Catherine
11	M.	BRUNET	Roger
12	M.	GOUMAZ	Guy
13	M.	MIRAILLET	Vincent
14	M.	MIRAILLET	André
15	MME	BOUVIER	Myriam
16	M.	BOUVIER	Christian
17	MME	GOUMAZ	Patricia
18	MME	LAFFAY	Zoé
19	M.	MAGGIACOMO	René
20	MME	BOUSQUIER	Nathalie
21	MME	MICOT	Stéphanie
22	MME	GRÂCE	Marie
23	MME	CELLIER	Guylene
24	M.	MÉJEAN	Marc

N° 202604-18

Tarifs de location de la salle des fêtes

Le Maire propose de nouveaux tarifs de location pour la salle des fêtes comme suit :

<i>Descriptif des locaux</i>	<i>Type de clientèle</i>	<i>Prix été du 1^{er}/05 au 30/09</i>	<i>Prix hiver du 1^{er}/10 au 30/04</i>
Salle plénière + Bar + Cuisine équipée + Toilettes + Kits couverts + Mobilier (Repas dansants ...etc Jauge 100 personnes)	Associations locales	75 €	90 €
	Particuliers de Rossillon	150 €	220 €
	Particuliers HORS Rossillon	310 €	390 €
Bar+ cuisine équipée + toilettes + Kits couverts adéquats + Mobilier (Anniversaires ou apéritifs Jauge 30 personnes) Pas de possibilité de danser	Associations locales	75 €	90 €
	Particuliers de Rossillon	75 €	100 €
	Particuliers HORS Rossillon	150 €	200 €
Salle plénière + Bar + Toilettes + Kits couverts adéquats Sans sonorisation (Conférences/réunions suivies d'un cocktail ...etc)	Tout type de clientèle à la journée	75 €	100 €

Ainsi
que les

tarifs de remplacement de la vaisselle manquante :

Assiette plate grande	3.00 €	Broc	4.00 €
Assiette plate petite	2.00 €	Carafe	4.00 €
Assiette creuse	3.00 €	Saladier	4.00 €
Verre à eau	3.00 €	Coupe dessert	3.00 €
Verre à vin	2.00 €	Tasse	3.00 €
Coupe champagne	2.00 €	Sous tasse	3.00 €
Fourchette	3.00 €	Plat de service	4.00 €
Couteau	3.00 €	Corbeille à pain	4.00 €
Cuillère à potage	2.00 €	Louche	4.00 €
Cuillère à dessert	2.00 €	Couteau office	5.00 €

Il rappelle que l'utilisation éventuelle de la vaisselle est comprise dans les tarifs de location.

Tout article manquant lors de l'inventaire sera facturé au locataire et remplacé par la commune. Le locataire ne remplacera pas lui-même les articles manquants afin de ne pas dépareiller la vaisselle.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs,
- **RAPPELLE** que chaque association locale bénéficie de la gratuité pour la deuxième location de l'année civile,
- **RAPPELLE** que les tarifs de la grille de location s'entendent pour un évènement ou une manifestation sur une journée et/ou une soirée.
- **DIT** que pour toute demande de location longue durée de la salle polyvalente pour stages, formations ou cours divers, une délibération spécifique sera établie avec convention pour définir les conditions d'utilisation et le tarif.

N° 202604-19

Autorisation donnée à l'ancien maire pour contribution au classement et à l'archivage des documents communaux concernant ses mandats

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine,

Considérant que le maire en exercice est responsable des archives communales,

Considérant la nécessité de procéder au classement, tri et archivage de dossiers accumulés lors des précédentes mandatures,

Considérant que l'ancien maire a une connaissance particulière de ces dossiers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Georges BOUVIER, ancien maire, à titre exceptionnel et temporaire**, à apporter son concours au classement et à l'archivage des dossiers communaux concernant ses mandats,
- **DIT** que cette mission est réalisée **sous l'autorité et le contrôle du maire en exercice**, en lien avec les services administratifs de la Commune et sans transfert de responsabilité sur les archives,
- **DIT** que la **salle du Conseil** située au 4 rue Henri Bidault est mise à disposition pour cette mission et que les documents ne peuvent être ni déplacés hors des locaux communaux ni éliminés sans validation préalable,
- **DIT** que cette autorisation est accordée pour une **durée de 12 mois**, à compter du 24 avril 2026 et pourra être renouvelée ou interrompue à tout moment par décision du maire,
- **DIT** que M. Georges BOUVIER s'engage à **respecter la confidentialité** des informations contenues dans les documents consultés.

N° 202604-20
Référent JEDP – Journées Européennes du Patrimoine

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ancien maire, **M. Georges BOUVIER**, a une connaissance particulière de la Commune, de son histoire et de l'organisation des JEDP,

Considérant que, bien qu'il ne soit plus élu municipal, il propose d'être le référent pour les JEDP 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉSIGNE M. Georges BOUVIER en tant que référent des JEDP 2026,**
- **PRÉCISE** que l'organisation et la programmation des journées seront finalisées avec l'accord du Maire.

N° 202604-21
Remise de loyer suite aux désordres pour les locataires des deux logements de l'ancienne cure

M. le Maire rappelle au Conseil les problèmes de plomberie et de chauffage rencontrés dans les appartements de l'ancienne cure.

Ces désordres, outre le dérangement, ont engendré une dépense d'énergie supplémentaire pour nos locataires.

M. le Maire propose au Conseil afin de compenser ces désagréments, une remise de loyer de 1000 € pour chacun des deux appartements, étalée sur les 5 prochains loyers soit 200 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition
- **DIT** que le Maire est chargé de faire le nécessaire pour appliquer ces remises.

Questions et informations diverses

E. I. D. Démoustication

Le responsable a expliqué au Maire qu'une réunion de présentation et de prévention est possible sur demande. Il a aussi précisé que les chasseurs avaient fait un travail de nettoyage et d'entretien des chemins dans le marais qui facilite la tâche. A noter qu'il trouve que ce marais est remarquable notamment grâce aux castors.

Conciliation pour les malfaçons des travaux à l'ancienne cure

Rendez-vous le 07/05/2026 avec la juge des conciliations et l'entreprise Alain Barbier.

Travaux et devis divers

Entretiens des chemins ruraux

Plusieurs chemins sont à restaurer, le Maire explique que la dépense sera étalée selon le budget.

Devis signé pour le Chemin dit « du mort » Entreprise Servi Agri Forest, Mathys Genin 3 822 €.

Achat d'une enceinte et d'un vidéo projecteur – MDA Belley 569 €.

Remplacement regard siphon à l'ancienne Cure – Travaux réalisés par Sodeval – 2 282 €.

Travaux à prévoir dans l'église.

Achats mutualisés pour l'agent technique

Le Maire rappelle aux nouveaux élus que le service d'entretien de la voirie communale non transférée à la CCBS est à la charge de la Commune, le matériel ainsi que les véhicules sont mutualisés avec les Communes de Chazey-Bons et Andert-et-Condon ainsi que l'agent intercommunal. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont payées par Chazey-Bons qui demande ensuite aux Communes de Rossillon et d'Andert-et-Condon leur participation répartie à hauteur de 25 %, 50 % restant à la charge de Chazey-Bons.

Salage au hameau d'Egieu

A revoir avec Armix les différentes solutions pour utilisation de la saleuse avec un quad.

Rencontre avec le Comité d'Animation de Rossillon

Prévue le samedi 18 avril. Le président étant absent, il n'a pas pu participer et personne n'est venu représenter l'association. Les Conseillers présents ont quand même profité du moment pour échanger au sujet notamment de la participation au feu d'artifice, le budget communal devant être voté la semaine suivante.

Croix-Rouge

Le 25 avril prêt de la salle pour une formation secourisme de 16 heures à 21h.

Rencontre avec la directrice le 15 mai à 10h pour échanger au sujet de la convention de mise à disposition de la salle.

Lecture du courrier de Mme Gignon – Egieu

Souhaite participer à la commission à Hameau d'Egieu notamment en tant que Présidente de l'association « Vivre à Egieu ». Le Maire explique qu'il souhaiterait avoir plus d'informations sur cette association, qui sont les membres du bureau et quand a eu lieu la dernière AG.

Lecture du courrier de Myriam Bouvier

Véhicules stationnés rue Joséphin Soulayr - Travaux CCBS - Enlèvement des voitures mal garées.

Une voiture à débarrasser à Valescale également.

Problème de parking dans le village devra être étudié

Faire nettoyer les trottoirs. Le Maire verra avec, Eric, l'agent, pour emprunter la balayeuse de Chazey-Bons.

Concernant la présentation des conseillers municipaux, chaque habitant pourra venir à leur rencontre notamment le 8 mai au vin d'honneur qui aura lieu après la cérémonie. Le 17 mai une « Café » sera organisé à Egieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 23h00